

 <p>Conseil de Quartier République-Saint Ambroise</p>	<p>Conseil du Quartier</p> <p>République – Saint Ambroise</p> <p>Equipe d'animation</p>
---	--

Relevé de décisions du 4 mars 2024

Présents : Louis **Aumont**, Daniel **Chichereau**, Brigitte **Dubesset Moreau**, Francine **Dubettier Grenier**, Monique **Duda**, Catherine **Habib**, Claudine **Jaffre-Baron**, Françoise **Massé**, Alain **Rozenkier**, Thomas **Schmitt**

Excusés : Marc **Claramunt**, Claude **Brot**

1 – Discussion d'un ajout d'un vote de dépense à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière du 12 mars 2024 concernant un projet de fresque à l'Ecole du 111 Avenue Parmentier.

- Suite à des contacts avec la directrice et des représentants de l'Association des parents d'élèves de l'Ecole maternelle du 111 Avenue Parmentier, l'Equipe d'animation est sollicitée de rajouter à l'ordre du jour de la plénière du 12 mars 2024 un vote de dépense pour contribuer à réaliser une fresque dans l'Ecole.
- Pour les uns, il faut répondre à une telle demande pour satisfaire les parents et permettre une réalisation avant le départ en retraite de la directrice en fin d'année scolaire. Cela renforcera les liens entre Conseil de quartier et Parents d'élèves en leur donnant l'occasion de s'exprimer en Assemblée plénière. C'est aussi l'opportunité d'associer les élèves de la maternelle à une réalisation de leur école.
- Pour les autres, une telle demande ne relève pas de la mission des Conseils de quartier. Ce projet intéressant relève du programme du conseil d'administration de l'Ecole où siègent des représentants des parents et aussi un élu délégué qui appliquent le programme de Ville de Paris concernant les Ecoles et les Collèges. L'autre possibilité de financement de ce type de projet peut faire appel au Budget participatif (plusieurs cas de fresques y sont traités actuellement). Le Conseil de quartier ne peut se permettre d'esquiver ces deux procédures. Par ailleurs, la nature de la dépense est incertaine par rapport au critères publics des budgets de fonctionnement ou d'investissement alloués.

A la suite du débat, l'Equipe d'animation procède à un vote : faut-il présenter le projet à la plénière ?

⇒ 3 votes pour, 2 abstentions, 5 contre en séance. 1 vote contre supplémentaire s'est exprimé par message Internet. Le projet ne sera pas présenté par l'Equipe d'animation à la Plénière.

A l'issue du vote, Francine **Dubettier Grenier** et Thomas **Schmitt**, en désaccord, se retirent de la réunion.

2 – Animation de l'Assemblée plénière

Elle sera animée par : Daniel **Chichereau**, Marc **Claramunt** et **Alain Rozenkier**.

Le temps prévu pour la préparation de l'animation de la plénière n'a pu être utilisé en raison de la discussion. La préparation se fera Samedi à 10 h, salle 110 des Conseils de quartier.

Louis accepte d'organiser le pot amical allégé.

3 – Journal Voltaire Lenoir

Le projet de journal n° 48 n'a pas été accepté actuellement en état par la mairie sous prétexte de « manque d'objectivité », sic.

Le directeur des services techniques de la Mairie du 11^{ème} a provoqué mercredi 6 mars une rencontre avec l'Equipe du journal Voltaire Lenoir pour faire changer des articles concernant le projet de l'Est parisien qui ne conviennent pas dans ce n° 48 du journal ! Les articles en question ont été sollicités pour représenter des apports des Conseils de quartier RSA et BP d'une part et d'une association de quartier, « Sauvons Jules et Richard », d'autre part dans le cadre des rencontres organisées par la Mairie en attente de la mise en place de la participation des habitants. En conséquence, le journal ne pourra pas être diffusé avant la plénière RSA du 12 mars 2024 comme prévu.

Prochaine réunion de l'Equipe d'Animation RSA : sera fixée par la nouvelle Equipe d'animation